



Albi, le 2 décembre 2021

Madame Catherine FERRIER
Préfète du Tarn
Place de la Préfecture
81013 ALBI

Objet : Réunion comité de pilotage loups et vallée du Thoré

Madame la Préfète,

PHILIPPE
BONNECARRÈRE

Vous aurez vocation, ou Monsieur le Secrétaire général, à présider le comité de pilotage du plan loups demain.

Ce sujet a pris une importance considérable dans le vécu des populations de la vallée du Thoré.

SÉNATEUR DU TARN

J'ai participé à une réunion des maires de la vallée qui à l'unanimité ont fait part de leurs préoccupations.

Il y a à mon avis un volet national et un volet départemental dans ce sujet.

VICE-PRESIDENT DE LA
COMMISSION DES LOIS

Le volet national concerne les assouplissements du plan loups et en particulier les responsabilités qui pourraient être confiées dans les régulations aux fédérations de chasse.

MEMBRE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
EUROPEENNES

Je me permets de vous joindre la question écrite que je viens de rédiger sur ce sujet. Sur le plan départemental et dans le cadre de votre comité de demain, je voulais vraiment insister sur l'unanimité du monde agricole et des collectivités locales, à la fois sur la nécessaire prise en compte de la régulation du loup, mais aussi de l'urgence de la situation.

La situation sur le secteur vallée du Thoré Montagne Noire est manifestement liée à un loup à comportement « déviant » ou anormal.

Les élus locaux sont parfaitement informés de la situation sur les Monts de Lacaune où la présence du loup est avérée depuis plusieurs années.

Malgré un incident assez important des solutions ont été trouvées et le loup concerné ne s'est pas livré à de nouvelles attaques.



Par contre ces attaques s'accroissent sur le secteur de la vallée du Thoré avec 20 attaques objectivées.

Il y a une unanimité sur la nécessité d'éliminer le loup concerné, s'il ne s'agit bien effectivement que d'un seul loup.

Ce n'est donc pas un refus de la présence du loup en tant que tel mais le refus de la présence d'un loup dont le comportement est anormal par rapport à l'espèce.

Les éléments sont parfaitement documentés et objectivés.

Toute la question est de savoir si vous allez pouvoir donner rapidement une autorisation pour réguler et comment elle pourrait être mise en œuvre.

La demande des élus locaux de la vallée du Thoré et des agriculteurs du secteur concerné serait qu'il puisse y avoir à l'exemple des Monts de Lacaune une autorisation de tirs donnée aux agriculteurs ayant été victimes des dommages du loup, voire même de manière plus pratique aux agriculteurs du bassin concerné.

Ceci étant nos agriculteurs ne se déplacent pas avec un fusil dans leur tracteur. Il aurait été souhaitable de pouvoir s'appuyer soit sur la brigade spécialisée qui jusqu'à ce jour a travaillé uniquement sur le massif alpin, soit qu'une autorisation puisse être donnée plus largement par exemple sous l'égide de la fédération départementale de chasse dont vous connaissez le caractère particulièrement mesuré et constructif dans notre département.

Je vous remercie tout particulièrement de l'attention qui sera la vôtre sur ce sujet, qui a pris beaucoup d'importance dans l'espace public du sud du département depuis le début de l'année.

Veillez recevoir, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments respectueux.


Philippe BONNECARRÈRE